

SUJETS TRAITÉS
▪ <a href="#">Partenariat canadien pour l'agriculture</a>
▪ <a href="#">Renouvellement et adhésion 2018 – Agri-stabilité</a>
▪ <a href="#">Paiement provisoire 2018 – Agri-stabilité</a>
▪ <a href="#">Traitement 2017 – Agri-stabilité et Agri-Québec Plus</a>
▪ <a href="#">État de situation sur le traitement des dossiers AGRI</a>
▪ <a href="#">Collecte unifiée de données financières 2017</a>
▪ <a href="#">La boîte à infos!</a>

## PARTENARIAT CANADIEN POUR L'AGRICULTURE

À compter de l'année de participation 2018, un nouveau cadre stratégique canadien pour l'agriculture, le *Partenariat canadien pour l'agriculture*, entrera en vigueur et remplacera *Cultivons l'Avenir 2*, dont l'échéance était le 31 mars 2018.

Le *Partenariat canadien pour l'agriculture* sera applicable pour une période de cinq ans et apportera des modifications aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement à compter de l'année de participation 2018. Les règles actuelles des programmes demeurent en vigueur pour les années de participation 2016 et 2017.

### Programme Agri-stabilité : Limitation de la marge de référence

Sous *Cultivons l'avenir 2*, la marge de référence retenue pour le calcul du paiement était limitée aux dépenses admissibles. À partir de l'année de participation 2018, la limitation aux dépenses admissibles demeure applicable, mais la marge de référence retenue ne pourra être inférieure à 70 % de la marge de référence.

Exemple :

	Cultivons l'Avenir 2	Partenariat canadien pour l'agriculture
Année de participation	Jusqu'en 2017	À partir de 2018
Marge de référence	100 000 \$	100 000 \$
Dépenses admissibles	40 000 \$	40 000 \$
Marge de référence retenue	40 000 \$	70 000 \$ <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Montant le plus élevé entre les dépenses admissibles et 70 % de la marge de référence

### Programme Agri-investissement : Montant maximal de contribution gouvernementale

À partir de l'année de participation 2018, le montant maximal des ventes nettes ajustées (VNA) sera de 1 M\$ comparativement à 1,5 M\$ auparavant. Par conséquent, les contributions gouvernementales annuelles seront limitées à 10 000 \$ (1 M\$ x 1 %) comparativement à 15 000 \$ antérieurement.

## Paiements minimaux

À partir de l'année de participation 2018, le paiement d'Agri-stabilité devra minimalement être de 250 \$ pour qu'il y ait un versement. De plus, le dépôt minimal à Agri-investissement sera de 250 \$ comparativement à 75 \$ auparavant.

## RENOUVELLEMENT ET ADHÉSION 2018 – AGRI-STABILITÉ

L'opération visant le renouvellement de la participation et l'inscription de nouveaux clients au programme Agri-stabilité 2018 a débuté dans la semaine du 19 mars dernier et se déroulera jusqu'au 30 avril. Veuillez noter qu'en participant au programme Agri-stabilité, le client est automatiquement inscrit au programme Agri-Québec Plus s'il répond aux conditions spécifiques de participation.

Les avis de participation ont été expédiés le 20 mars 2018 avec un coupon de paiement. La contribution doit être acquittée par le client au plus tard le 30 avril 2018.

Une lettre a également été jointe aux avis de participation pour expliquer les modifications apportées aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement découlant du *Partenariat canadien pour l'agriculture*.

## PAIEMENT PROVISOIRE 2018 – AGRI-STABILITÉ

Il est possible, pour une entreprise participante, de demander un paiement provisoire pour l'année de participation 2018, afin de lui permettre de recevoir plus rapidement une partie des paiements du programme, et ce, sans avoir à attendre la fin de l'année financière. Toutefois, pour se prévaloir des paiements provisoires, le participant doit répondre à certaines conditions établies au programme. Veuillez vous référer au site Internet de La Financière agricole, à l'onglet Naviguer, section Agri-stabilité, et cliquez sur Paiement; vous y trouverez un lien sur les mots Paiement provisoire.

## TRAITEMENT 2017 – AGRI-STABILITÉ ET AGRI-QUÉBEC PLUS

Le traitement des données financières de l'année de participation 2017 pour tous les programmes AGRI a débuté dans la semaine du 12 mars 2018.

## ÉTAT DE SITUATION SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS AGRI

Vous pouvez consulter les statistiques portant sur l'avancement du traitement des dossiers AGRI sous l'onglet Naviguer, à la section Statistiques du site Internet de La Financière agricole.

## COLLECTE UNIFIÉE DE DONNÉES FINANCIÈRES 2017

### Information pour la saisie des dossiers de sirop d'érable

#### Unités productives

Une attention particulière doit être apportée lorsque vous saisissez les unités productives. Deux libellés sont présentés :

- Nombre d'entailles ayant produit la récolte d'eau d'érable non transformée en sirop (ne comprend pas l'eau d'érable achetée)
- Nombre d'entailles ayant servi à produire du sirop d'érable

Il est important de saisir le nombre d'entailles dans le bon libellé, selon la réalité de la production de l'entreprise.

#### Inventaires

Lorsque la variation des inventaires de sirop d'érable est comptabilisée à même les revenus à l'état des résultats, vous n'avez pas à saisir l'inventaire de sirop au panorama des inventaires. Il a été détecté dans certaines déclarations que le montant était saisi en double. La variation était comptabilisée à même les revenus et inscrite au panorama des inventaires, causant un écart entre le bénéfice net calculé de la déclaration et le bénéfice net de l'exercice équivalant à la variation d'inventaire.

Tableau : Inventaires présents aux états financiers de l'exercice du 01-07-2016 au 30-06-2017

Description	Quantité	Valeur unitaire (\$)	Total (\$)	Quantité	Valeur unitaire (\$)	Total	Total variation
Sirop d'érable (livres)	12 130,32	3,008	36 488	29 306,18	3,008	88 153	51 665
Total des inventaires			36 488			88 153	51 665

## Tableau : Sommaire à la déclaration

Sommaire	Montant (\$)
Total des revenus	77 729
Total des dépenses	85 227
Variation des inventaires	51 665
Bénéfice net (perte nette) calculé	44 167
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(7 498)

### Revenus

Vous devez saisir, à la section des revenus, les ventes de produits de l'éclairage déclarées à vos états financiers. Par la suite, vous devez remplir le tableau complémentaire qui est entièrement indépendant. Les informations supplémentaires inscrites vont permettre de calculer la valeur de la récolte pour l'année qui sera utilisée aux fins de l'intervention des programmes AGRI.

**À noter :** La somme des informations supplémentaires déclarées peut être différente du montant déclaré dans les ventes de produits de l'éclairage, au panorama des revenus.

### Concepts des données complémentaires

La saisie d'information dans le module « Données complémentaires » n'influence pas le calcul du bénéfice net de la déclaration. Cependant, les informations qui y sont saisies sont nécessaires pour le calcul des interventions des programmes AGRI. Concrètement, certains montants se retrouveront à la fois à la section des dépenses et au module « Données complémentaires ».

### Importer le fichier de données financières

Vous utilisez un logiciel d'importation de données financières; si vous avez des décimales dans votre fichier, celles-ci seront arrondies à l'unité. Vous pourriez constater un léger écart entre le bénéfice net (perte nette) calculé et le bénéfice net (perte nette) de l'exercice. Nous vous demandons d'apporter les ajustements nécessaires pour que le calcul balance.

### Saisie de la section « Unités productives »

Afin de vous éviter des retours en arrière ou des rejets lors du traitement du dossier, il est important de remplir tous les champs de cette section. Concrètement, l'un des impacts qu'un client pourrait subir serait d'être inadmissible au programme Agri-stabilité.

## Saisie de la section « Inventaire »

### Déclaration des inventaires d'intrants

Tout d'abord, lorsque les intrants sont à même les dépenses, vous ne devez pas les inscrire au panorama des inventaires.

De plus, il est important de saisir les inventaires dans le bon libellé et de ne pas doubler la saisie de ceux-ci en inscrivant la même valeur au niveau des « Intrants » plus particulièrement. Comme il est indiqué dans le *Guide de déclaration des données financières*, le poste « Intrants » à la section « Inventaires » représente des inventaires constitués de biens admissibles achetés en vue d'être utilisés dans la production de produits admissibles.

Exemple de saisie erronée :

Ce qui apparaît à l'état financier dans la section « Notes complémentaires » :

#### 2 - STOCKS

RÉCOLTES	Quantité	Prix unitaire (\$)	2017	2016
Maïs	400 tonnes	220	88 000 \$	43 050 \$
Soja	50 tonnes	635	31 750 \$	33 000 \$
Blé				24 000 \$
			119 750 \$	100 050 \$

Ce qui apparaît au panorama des inventaires à la collecte :

Tableau : Inventaires présents aux états financiers du 01-01-2017 au 31-12-2017

Description	Quantité	Valeur unitaire (\$)	Total (\$)	Quantité	Valeur unitaire (\$)	Total	Total variation
Intrants			100 050			119 750	19 700
Total des inventaires			100 050			119 750	19 700

Tableau : Inventaires absents aux états financiers du 01-01-2017 au 31-12-2017

Description	Quantité	Valeur unitaire (\$)	Total (\$)	Quantité	Valeur unitaire (\$)	Total	Total variation
Blé (tonne métrique)	100	240	24 000	0	0	0	-24 000
Maïs-grain (tonne métrique)	210	205	43 050	400	220	88 000	44 950
Soja (excluant l'édamane) (tonne métrique)	50	660	33 000	50	635	31 750	-1 250
Total des inventaires			100 050			119 750	19 700

Ce qui apparaît au panorama du relevé des inventaires aux programmes AGRI :

Agri-stabilité/Agri-Québec Plus - Relevé des inventaires 2017

ACBP émis le : 2018-04-24 - Exercice terminé le 2017-12-31							
Code	Description	Version	Inventaire de début d'année		Inventaire de fin d'année		Variation de la valeur des inventaires (\$)
			Quantité	Valeur unitaire (\$)	Quantité	Valeur unitaire (\$)	
51021	Blé	(Initiale) (Corrigée)	100	240	0	0	-24 000
51019	Mais-grain	(Initiale) (Corrigée)	210	205	400	220	44 950
51057	Soja, incluant canotto et nato	(Initiale) (Corrigée)	50	660	50	635	-1 250
70000	Total des intrants admissibles	(Initiale) (Corrigée)	Valeur (\$) : 100 050 0		Valeur (\$) : 119 750 0		19 700 0
Valeur totale des inventaires :		(Initiale) (Corrigée)	Début :	200 100 100 050	Fin :	239 500 119 750	39 400 19 700

Impacts pour le traitement des programmes AGRI :

Le dossier se retrouve avec une variation d'inventaire en double. Le calcul d'interventions aux programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus ne se fait pas adéquatement. Donc, dans cet exemple, l'analyste au traitement a dû apporter une correction.

Impacts pour le financement :

Un dossier où les inventaires ne sont pas représentatifs de l'état financier cause un impact sur le calcul des différents ratios. Une variation d'intrants affecte les dépenses.

 **Saisie de la section « Revenus »**

Toutes les ventes doivent être déclarées au brut, c'est-à-dire avant toute déduction.

Veaux de grain

Attention, soustraire du montant de la vente les sommes en guise de prélèvement pour le soutien au prix plancher de la gestion des surplus. Ce montant prélevé par Les Producteurs de bovins du Québec correspond plutôt à un ajustement du prix de vente. Donc, il doit être mis en diminution des ventes de veaux de grain (voir section 7.2 du *Guide de déclaration des données financières*).

 **Saisie de la section « Dépenses »**

ATTENTION! Une saisie doit être réalisée dans les deux libellés qui se rattachent à l'amortissement calculé de l'entreprise :

- Amortissement considéré dans le bénéfice net donné
- Amortissement comptable

Dans le premier cas, l'amortissement est directement rattaché aux dépenses de l'entreprise, et considéré dans le

calcul du bénéfice net de la déclaration. Vous devez le sélectionner à l'aide du menu déroulant et saisir le montant.

Pour le second libellé, l'amortissement est déjà inscrit et paraît seulement dans le module « Données complémentaires ». Il ne vous reste qu'à inscrire le montant dans le champ prévu à cet effet. L'amortissement n'est pas considéré dans le calcul du bénéfice net de la déclaration, mais est utilisé aux fins du calcul du paiement en lien avec le programme Agri-Québec Plus.

**Intérêts long terme**

Dans la majorité des cas, la dette à long terme est soumise à un taux d'intérêt. Il ne faut pas oublier de ventiler ce poste dans les charges. Dans le cas contraire, cela nuira au ratio d'efficacité de l'entreprise, puisque cette valeur ne sera pas exclue des frais d'opération.

 **Saisie de la section « Bilan et Flux de trésorerie »**

La saisie de données dans cette section est nécessaire afin que le dossier du client soit traité adéquatement, selon le programme auquel il participe. En complément, une saisie qui représente fidèlement l'état financier de votre client permettra la production de son « Analyse financière personnalisée ». Ce document à forte valeur ajoutée pour votre client lui indiquera sa performance historique par rapport à son groupe de référence, et sa production au sein de la clientèle de la FADQ.

**À noter :** Le flux de trésorerie ne représente que :

- le montant des nouveaux emprunts à terme
- les billets aux propriétaires.

**Saisie du passif à long terme**

Comme le « montant exigible à court terme de la dette à long terme » est saisi avant les champs de saisie dédiés au passif à long terme, il est important de ne pas l'inclure à nouveau dans les champs :

- Dettes à long terme renouvelables au cours du prochain exercice
- Emprunts à long terme autres que des billets aux propriétaires
- Billets dus aux propriétaires ou actionnaires (billets sans modalité)

Afin d'éviter ce dédoublement d'exigibles, il est préférable d'utiliser les valeurs présentes au passif du bilan plutôt que celles détaillées en annexe pour la dette à long terme.



## TRUCS ET ASTUCES POUR L'OUTIL DE SAISIE DE LA COLLECTE DE DONNÉES

### 🔒 Joindre les états financiers / T2042

Voici quelques éléments à prendre en considération lorsque vous joignez les états financiers ou le formulaire T2042 à la déclaration du client :

- Navigateurs : Chrome, Firefox, Explorer
- Fichier avec une taille < 8 Mo
- Fichier en format PDF ou jpeg
- Fichier non sécurisé\*

Plusieurs logiciels gratuits de réduction de fichiers vous sont offerts sur Internet afin de diminuer la taille d'un fichier si vous avez besoin de le numériser. Ces logiciels permettent aussi de convertir un fichier .jpeg en PDF.

\*Il n'est plus nécessaire de sécuriser le fichier joint à la déclaration, puisque l'application est déjà dans un environnement sécurisé. En cas de transmission d'un fichier sécurisé, un mot de passe empêche le système de finaliser le traitement du dossier.

### 🔒 Mise à jour de votre profil

Vous permet d'être autonome en cas d'oubli de votre mot de passe. Vous pouvez aussi mettre à jour votre adresse courriel afin de nous permettre de mieux vous joindre. L'emplacement pour accéder aux fonctionnalités est situé dans le coin supérieur droit de votre écran, sous votre nom qui est surligné.

### 🔒 Message justificatif

Lorsqu'un message justificatif apparaît, vous n'êtes pas obligé d'y donner suite immédiatement. Si vous savez que la donnée qui nécessite une justification doit éventuellement être modifiée, n'inscrivez pas de message puisque cela amène une incohérence au système. Cependant, si vous avez déjà inscrit de l'information dans le message, allez le supprimer avant d'apporter des changements.

### 🔒 Retour d'une déclaration au préparateur

Un document d'instructions peut être joint lorsqu'une déclaration vous est retournée. Pour que vous en preniez connaissance, un message apparaîtra dans les renseignements généraux, vous avisant qu'un document d'instructions est disponible. Vous n'avez qu'à sélectionner ce document pour l'ouvrir.

Pour toute question relative à cet envoi, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel attitré à la Collecte des données financières, au 1 877 861-2272, option 1.

**1 877 861-2272 | [www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)**